



SION

RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

Concernant

La demande d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta

**selon la demande du Conseil municipal du
03.08.2023**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission a siégé à trois reprises pour traiter ce message (le 10 et le 19 octobre, ainsi que le 14 novembre 2023). Le 10 octobre, une présentation complète du projet a été organisée par la Ville. Des questions écrites supplémentaires ont été adressées à M. Philippe Varone, Président de la Ville.

Entrée en matière

La commission a pris connaissance des documents.

La commission a approuvé à l'unanimité l'entrée en matière.

1. Présentation (extraits du message du Conseil communal)

« Grande oubliée de cette renaissance, la place de La Planta s'impose aujourd'hui comme une évidence, la pièce manquante, essentielle au puzzle des espaces publics séduisants. Un espace de transition entre de la vieille ville et l'avenue de la Gare, entre le bâti immuable et les nouveaux développements qui caractérisent la Ville de Sion contemporaine. »

Depuis les prémices de réflexions du concours de 2008, des principes fondateurs du projet ont permis de guider le développement de la future place de la Planta. Trois principes essentiels à la réussite du projet qui répondent à trois situations problématiques inhérentes à la configuration de la place actuelle. »

La Ville nous propose « trois stratégies :

1. Redéfinir les limites et effacer les obstacles ;
2. Ramener la mobilité en surface et qualifier la périphérie ;
3. Intégrer la dimension du vert et du bleu. »

« La nouvelle place ainsi étendue s'affirme comme un seul et unique espace dont la ligne de pente se dessine en douceur, du jardin nord à la façade au sud, de l'avenue de la Gare à la façade institutionnelle de la vieille ville.

L'enjeu du projet est de simplifier les parcours et ramener le piéton en surface de sorte à réactiver la partie ouest de la place pour qu'elle cesse de tourner le dos à l'avenue de la Gare.

Pour répondre à ces enjeux climatiques, le projet de réaménagement s'appuie sur deux stratégies complémentaires (vert-bleu). Une « stratégie du bleu » qui vise une infiltration maximale des eaux de ruissellement complétée par une brumisation ponctuelle des surfaces de sol fortement exposées au soleil. Une « stratégie du vert » intégrant et renforçant l'arborisation, dans l'optique d'un ombrage et d'un rafraîchissement par évapotranspiration. »

Evaluation de la Cogest

A. Nécessité de l'investissement

La nécessité de cet investissement est validée par la Commission de gestion. Avec le succès de l'installation temporaire de l'atoll, il est en effet évident que la place de la Planta doit être un lieu de vie, avec des espaces de rencontres, avec des jeux pour les enfants et aussi avec des espaces verts. Cette place (hors atoll) ne répond plus aux aspirations actuelles. L'investissement se justifie parfaitement et correspond à une attente de la population. La Commission de gestion espère toutefois que ce nouvel investissement pourra perdurer plus longtemps que la dernière rénovation, achevée en 1989, et qui n'a finalement duré que 35 ans.

B. Impressions générales sur le projet

Ce projet a fait l'objet d'une présentation très complète tant dans le dossier remis que lors de la présentation orale, signe d'un projet mûri et bien réfléchi. Il permet de répondre à un cahier des charges exigeant, avec le maintien d'une place libre pour y organiser des événements, avec des lieux de vie et un espace café, avec la réalisation d'une nouvelle place de jeux, avec un concept complet pour l'eau tant avec un système de collecte des eaux de pluie qu'avec des points d'eau, et avec plus d'espaces verts et notamment plus d'arbres. Les choix retenus sont objectivés.

La Commission de gestion souligne l'ouverture et le décloisonnement de ce projet sur la Ville, avec la connexion avec la rue de Lausanne et avec l'avenue de la Gare et aussi le dégagement sur les monuments. Les stratégies « Redéfinir les limites et effacer les obstacles » et « Ramener la mobilité en surface et qualifier la périphérie » semblent ainsi parfaitement appropriées.

Elle relève positivement l'intégration de lignes pour les personnes mal voyantes et les WC pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant la 3^{ème} stratégie « Intégrer la dimension du vert et du bleu » : Le système de récupération d'eau et l'intégration de points d'eau sont des éléments forts du projet. Pour la partie « verte » du projet, certains membres estiment que la place aurait pu être encore plus végétalisée, alors que d'autres s'inquiètent de ne pas disposer d'assez d'espace libre, permettant d'organiser des manifestations. Ces avis montrent que ce projet tend à respecter des exigences parfois opposées, et qu'un compromis a été trouvé. Nous relevons qu'il y aura plus d'arbres (25 supplémentaires au total) et que la place restera minérale avec un sol prévu en pierre après analyse effectuée.

La mobilité a été réfléchi en complémentarité avec le réaménagement de l'avenue de la Gare. Sur la base du message du Conseil municipal « *Le projet de réaménagement de la place de la Planta s'inscrit dans une démarche de requalification du centre-ville, visant la promotion des mobilités actives et des transports publics.* »

C. Questions écrites posées

1. Pourquoi le canton ne participe-t-il pas au financement dans la mesure où c'est une place d'importance cantonale ?

L'Architecte cantonal et l'Ingénieur cantonal ont été consultés et ont donné leur assentiment au projet développé. Il n'y a pas de contribution financière entérinée à ce jour mais le Conseil municipal, nanti de l'approbation du Conseil général, entend engager des démarches actives auprès du Canton pour obtenir à la suite un cofinancement cantonal qui allégerait d'autant le solde à charge de la Ville.

2. Le calendrier sera-t-il revu ? La première tranche n'est pas dans le budget 2024.

Au regard d'une approbation par le Conseil général en décembre et non en septembre 2023, une demande en autorisation de construire pourra être déposée dans les premiers mois de 2024, si bien qu'une autorisation de construire est encore attendue en 2024 mais le cœur des travaux de la première étape est à prévoir en 2025.

3. Est-ce que le budget de 12,5 mios comprend les +10% habituel ?

Le budget de CHF 12'850'000 est établi à +/- 10%, il n'inclut donc pas la variation de 10% mais représente un objectif financier du Conseil municipal.

4. L'Éclairage de la place est-il prévu dans le budget ?

Effectivement, l'éclairage a fait l'objet d'une étude ad hoc et d'un chiffrage en conséquence.

Question 5 complémentaire : L'Éclairage de la place est-il prévu dans le budget ?

Quels sont les conclusions de l'étude ad hoc ? Quels types d'éclairage est prévu ? Quel est le montant de l'investissement dédié à l'éclairage ?

Un renvoi au message du Conseil municipal nous a été transmis. L'éclairage est inclus dans le budget du projet.

D. Coût

L'investissement est devisé à +/- 10% comme suit :

Lot A Travaux préparatoires et aménagements extérieurs	CHF 9'294'000.-
Lot B Travaux souterrains et édicules bâtis	CHF 2'755'000.-
Lot C Jardin de La Planta	CHF 801'000.-
Total	CHF 12'850'000.-

Selon une réponse reçue de la Ville « *Le budget de CHF 12'850'000 est établi à +/- 10%, il n'inclut donc pas la variation de 10%, mais représente un objectif financier du Conseil municipal.* »

Lors de la présentation du 10 octobre, le coût a été justifié sur la base d'une comparaison avec la réalisation d'autres places. La Commission de gestion souligne l'importance d'investir pour une longue période. Elle relève une réponse reçue de la Ville qui pourrait avoir un impact sur le montant d'investissement : « *Il n'y a pas de contribution financière entérinée à ce jour, mais le Conseil municipal, nanti de l'approbation du Conseil général, entend engager des démarches actives auprès du Canton pour obtenir à la suite un cofinancement cantonal qui allègerait d'autant le solde à charge de la Ville.* ». La Cogest s'étonne que cette démarche n'ait pas été initiée plus tôt.

Sur la base de la planification financière, et au terme de la période 2025-2028, les indicateurs 1, 3 et 7, qualifiant l'endettement de la Ville, montrent la situation suivante :
Indicateur 1 : Taux d'endettement net qualifié de « bon »,
Indicateur 3 : Part des charges d'intérêts qualifié de « bon »,
Indicateur 7 : Dette nette 1 par habitant qualifié de « endettement moyen ».

Nous pouvons conclure que la Ville a les moyens de s'engager dans cet investissement.

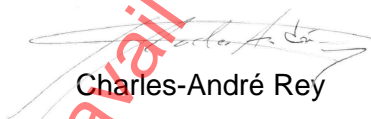
Conclusion et Vote

La Commission de gestion estime que l'investissement est attendu par la population. Le projet présenté dans ce crédit est réfléchi, beau, durable et répond à un cahier des charges exigeant. Les choix retenus sont justifiés. Cette nouvelle place prévoit plus de végétation et une gestion active de l'eau. La place sera décroïsonnée, ouverte et s'inscrira dans le développement actuel et futur de la Ville. Enfin, cet investissement permet à la Ville de poursuivre sa mue urbanistique et de présenter une belle carte de visite.

La commission de gestion a accepté le crédit d'engagement de **CHF 12'850'000.-**, avec 14 « oui », et 1 « abstention ».

Sion, le 14 novembre 2023

Le Président



Charles-André Rey

La Rapporteure



Christelle Siéro Fardel



LISTE DES PRESENCES - COMMISSION DE GESTION
 Etude du budget 2024
 + Message du CM pour la Planta

Document de travail à l'usage du Conseil général

Membres permanents

N°	Nom, Prénom	Mardi 10.10.23 Médiath. Planta	Lundi 16.10.23 Finances	Lundi 16.10.23 Gd Conseil	Mardi 17.10.23 Ecoles	Mardi 18.10.23 Ecoles	Jeudi 19.10.23 Ecoles Planta	Lundi 23.10.23 Vidéo Planta	Mardi 14.11.23 Ecoles Planta	Mardi 15.11.23 Ecoles Président	Lundi 20.11.23 Vidéo Rapport	Mardi 21.11.23 Vidéo Ecoles Planta	Lundi 04.12.23 Ecoles	Mardi 05.12.23 Ecoles	Mardi 13.12.23 Ecoles
1	Rey Charlies André Président Le Centre		x	Exc.			x	x			x				
2	Guex-Crosier Johanne Vice-Présidente PS		Excusée	Exc.							x				
3	Sierro Fardel Christielle Rapporteuse PLR		x				x	Excusée			x				
4	Vergères Pierre Michel Vice-Rapporteur UDC		x				x	x			x				
5	Bodrito Jean - Pierre PS						x	x			x				
6	Daehler Patrick PLR						x	x			x				
7	Stalder Thierry PLR						x	x			x				
8	Caruzzo Sébastien LES VERTS						x	x			x				
9	Courtine Mudry Aniane LES VERTS						x	x			x				
10	de Lavallaz Valérie Le Centre						Exc.	x			x				
11	Gillioz Fernand PLR						x	x			x				

Patrick Siger

		19	23	14	15	20	21
12	Micheloud Benoît Le Centre	X	X	X	X	X	X
13	Pitteoud Christophe Le Centre	X	X	X	X	X	X
14	Pitteoud Rey Nathalie LES VERTS	X	X	X	X	X	X
15	Siero Christophe Le Centre	X	X	X	X	X	X
Remplaçant-e-s							
16	Polich Sigger Le Centre	X					
17	Luis Nevel PCR	X					
18	Moran Philippe Le Centre						
19							

Document de travail à l'usage du Conseil général